



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

IUT

Question au Gouvernement n° 2924

Texte de la question

## INSTITUTS UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE

M. le président. La parole est à M. François Rochebloine, pour le groupe Union pour la démocratie française. M. François Rochebloine. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Chacun convient aujourd'hui de l'importance et de la qualité du réseau des formations dispensées par les instituts universitaires de technologie. Nos IUT sont reconnus comme l'interface la plus élaborée entre l'université et les milieux professionnels. Or il nous faut constater, de manière objective, que leur situation se dégrade régulièrement du fait de l'évolution de la dotation globale de fonctionnement réellement attribuée par l'État.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Pour 2006, il manque 7,7 millions d'euros pour atteindre les objectifs de financement que le ministère avait fixés en 2003.

Cette situation est d'autant plus regrettable que les effectifs des IUT ont augmenté ces dernières années, que les charges de fonctionnement se sont alourdies et que le renouvellement des plateaux techniques indispensables à la qualité des formations est de plus en plus coûteux.

Aujourd'hui, le réseau des IUT nous alerte dans le cadre d'une journée de sensibilisation, estimant que des mesures permettant d'enrayer la lente dégradation des moyens de financement s'imposent.

Le groupe UDF souhaite, monsieur le ministre, savoir ce que vous comptez faire pour soutenir les instituts universitaires de technologie, qui constituent un maillage serré du territoire, et reconnaître ainsi qu'ils sont un modèle de professionnalisation performant. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.

M. François Goulard, *ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche*. Monsieur Rochebloine, j'ai, avec vous, un point d'accord et un point de désaccord.

Le point d'accord : les instituts universitaires de technologie sont, en effet, une véritable réussite. Les IUT fêtent leurs quarante ans. Ils sont la preuve que l'on peut à la fois atteindre le meilleur niveau universitaire et dispenser en même temps des formations proches des employeurs, des milieux professionnels, garantissant une excellente insertion professionnelle des diplômés.

Les IUT sont une réussite : ils maillent le territoire, ils permettent soit des poursuites d'études généralement couronnées de succès, soit une entrée dans le monde du travail après deux ans, avec également de très belles réussites.

Le point de désaccord réside dans les moyens. Nous avons, monsieur Rochebloine, créé, lors de cette rentrée, dix nouveaux départements d'IUT, au lieu des trois ou quatre qui étaient habituellement créés jusque là, chaque année.

Nous créons, pour cette rentrée, 150 emplois pour les IUT. Nous augmentons de près de 3 % la dotation de fonctionnement, qui n'est pas la seule recette des budgets des IUT. Nous sommes donc nombreux à partager l'intérêt que vous manifestez pour les IUT.

Je ne peux que vous encourager, vous et le groupe UDF, à voter le projet loi de finances. Vous augmenterez

ainsi les moyens des IUT, comme nous le souhaitons très fermement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. François Rochebloine. Respectez les objectifs de 2003 !

## Données clés

**Auteur :** [M. François Rochebloine](#)

**Circonscription :** Loire (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2924

**Rubrique :** Enseignement technique et professionnel

**Ministère interrogé :** enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 octobre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 octobre 2006